

La vie au château

Par **Christian Rémy** Photo **Claude Pauquet** Dessin **Céline Puthier**

L'appellation actuelle «château», largement polysémique, ne reflète que très imparfaitement les réalités castrales du Moyen Âge. Il n'existait pas un type de château, mais bien une hiérarchie entre des édifices divers, hiérarchie fondée à la fois sur la pyramide féodale, donc sur les prérogatives qui y étaient rattachées, mais

aussi sur la morphologie des sites. En simplifiant, on peut distinguer les châteaux majeurs, centres de châtelainie, et les châteaux secondaires, que l'on peut désigner par l'appellation générique de «maison forte».

Le château majeur, *castrum* en latin, était siège d'un pouvoir fort (royal, comtal, baronniel) s'étendant sur un large territoire, souvent plus d'une dizaine – parfois d'une vingtaine – de paroisses. Il comportait, dans un vaste espace, un ensemble de structures variées parmi lesquelles la tour du seigneur – le donjon actuel ou la tour-maîtresse – et sa résidence constituée d'une salle de réception, d'un ensemble de chambres, d'un lieu de culte (chapelle ou oratoire). Le *castrum* comprenait aussi, souvent dans un enclos particulier (ce *vertolium* a donné son nom au site de Verteuil, Charente), les «logements de fonction» des chevaliers contribuant à la défense du lieu (les *milites castri*). Cette promiscuité de l'habitat du seigneur et de ses vassaux facilitait la vie de cour, en tout cas le service militaire et le conseil dus par ces derniers.

Les chevaliers avaient souvent une «résidence aux champs», en plus du «logement de fonction» situé dans l'enclos du *castrum* seigneurial. Cette maison forte, que les textes désignent par *fortalicium*, *hebergamentum*, *reparium*, *manerium* (Bayers, Charente), était à la fois une résidence aristocratique, un point de contrôle d'un espace «stratégique», un centre d'exploitation domaniale. Pour certains, il s'agissait peut-être d'une résidence lignagère éponyme antérieure à leur entrée en vassalité, pour d'autres, un chef-lieu de fief concédé par le seigneur. Ces édifices secondaires apparaissent typologiquement variés (mottes, plate-formes fossoyées, sites d'éperon naturel) et leur caractère fortifié était plus ou moins

marqué selon le rang du vassal, le statut du fief et la clémence du seigneur (suzerain) lorsque celui-ci maîtrisait effectivement le droit de fortifier dans sa châtelainie, ce qui n'a pas été le cas à toutes les époques et dans toutes les seigneuries.

On peut distinguer le château centre de châtelainie de la maison forte dans toutes ses variantes par le critère résidentiel : si cette dernière était l'habitat d'un seul lignage et de son «personnel», le *castrum* avait, aux *x^e-xii^e* siècles en tout cas, une vocation de résidence pluri-lignagère, puisqu'en plus du seigneur et de sa famille, une grande partie de sa mouvance féodale bénéficiait d'un logis, parfois nettement individualisé. Ce phénomène reste particulièrement perceptible en Limousin (Merle, à Saint-Geniez-ô-Merle, Corrèze), en Périgord (Commarque, à Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne), et manifestement en Charente (Marthon). Ces maisons ou tours de chevaliers, dont l'aspect est encore mal connu (fouilles en cours à Châluçet, Haute-Vienne, et à Commarque) n'étaient pas forcément occupées à temps plein ; on connaît des cas de rotation entre les lignages, lesquels assuraient tour à tour une sorte de permanence au château du seigneur. Ce dernier n'était d'ailleurs pas toujours là, puisqu'on sait que les grands seigneurs pouvaient être à la tête de plusieurs forteresses et vivre dans l'une ou dans l'autre au gré des saisons et des réserves alimentaires. Certains châteaux n'étaient d'ailleurs jamais habités par leur seigneur en titre, lequel y déléguait un représentant (prévôt, châtelain, capitaine).

Cependant, à partir de la fin du *xii^e* et surtout au cours du *xiii^e* siècle, on assiste à une réorganisation des structures résidentielles et à un remodelage de la fortification des grands sites, en Aquitaine sous la double impulsion des Plantagenêt et des Capétiens (Villebois, Charente ; Gençay, Vienne). On observe alors une évaporation et parfois une expulsion des lignages de chevaliers hors du périmètre castral proprement dit (le cas est attesté à Bourdeilles, Dordogne) vers leurs maisons fortes périphériques ou du moins



Christian Rémy travaille depuis près de quinze ans sur les châteaux du Limousin et du Périgord. Agrégé de l'Université, docteur en histoire médiévale, il est l'auteur d'un DEA sur le château de Châluçet (R. Favreau dir., 1995) et d'une thèse de 3^e cycle sur le pouvoir royal en Limousin et Périgord aux *xiii^e* et *xiv^e* siècles (B. Barrière dir., 2000). Il est chercheur associé au CESCUM dans les équipes de castellologie et d'archéologie médiévale. Il s'intéresse à l'ensemble des fonctions et des formes que revêt le château fort, faisant de ce dernier un élément majeur de compréhension du monde médiéval.



vers des maisons ou des tours situées dans le bourg ou le village développé auprès du *castrum*, souvent le long des voies d'accès ou près des portes lorsque l'agglomération était enclose. Cette réorganisation de la morphologie défensive, résidentielle et donc foncière des sites, n'a parfois concerné que l'enclos seigneurial (La Rochefoucauld, Charente), mais l'enclos aristocratique s'est tout de même vidé pour devenir la basse-cour au sens d'annexe économique. Il faut donc imaginer, en tout cas dans les grands châteaux, une vie collective dense, rythmée par la présence ou l'absence du seigneur, qui conditionnait sans doute aussi le «taux d'oc-

cupation» des logis de chevaliers par ces derniers et leurs familles. Avant le *xiv^e* siècle, les châteaux – qu'il s'agisse de l'habitat seigneurial à proprement parler ou de celui des chevaliers – ne comportaient que peu d'éléments de confort. Les étuves et lavabos semblent encore inconnus, seules les cheminées et les latrines semblent devenir courantes au cours du *xiii^e* siècle. A partir de la fin de ce siècle, on voit apparaître les premiers essais de vitres fixes dans les hauts des fenêtres géminées ou ternées de certains grands palais. Auparavant, les volets de bois intérieurs, sans doute aveugles, ne permettaient pas d'éclairer les pièces. La

sculpture dans les salles reste encore rare, évidemment plus fréquente (voûtes et chapiteaux) dans les chapelles castrales et dans les chambres situées dans les tours. On dispose de quelques exemples de pièces de châteaux du *xiii^e* siècle ornées de peintures murales et de motifs armoriaux ou animaliers sur les carreaux de pavage. Le château neuf de Châlucaud, implanté d'autorité au cœur du haut *castrum* du même nom à la fin du *xiii^e* siècle, est sans doute l'un des exemples les plus représentatifs, pour l'Ouest aquitain, du degré de confort atteint dans un édifice qui n'était ni princier, ni royal.

Le dessin de Céline Puthier est inspiré par le château de Châlucaud et réalisé avec les conseils de Christian Rémy.